

tâche. Grand nombre de nos écoles ne sont plus aujourd'hui abandonnées à ces dévoyés de colléges, à ces rebuts des cours classiques qui se sont livrés à l'enseignement parce que leur incapacité ou leur nonchalance les rendait impropres à tout autre emploi ; mais sont confiées à des instituteurs vraiment dignes de ce nom, capables, moraux, offrant toutes les qualités requises des éducateurs d'une jeunesse chrétienne. Cependant il faut avouer aussi qu'il s'en trouve encore un certain nombre qui n'ont pas toutes ces qualités. A quoi cela tient-il ? Nous oserions dire que c'est presque uniquement à un seul point : à la trop faible rémunération qu'on leur offre. Tant qu'on n'élèvera pas le salaire des instituteurs de manière à faire de l'enseignement une carrière honorable pour y élever convenablement une famille, on n'aura toujours à la tête de nos écoles que des personnes n'acceptant cette charge que comme un pis aller, en attendant qu'elles puissent trouver à se caser plus avantageusement. Comment veut-on qu'un homme instruit, ayant fait des études spéciales dans ce but, se dévoue à l'enseignement pour un salaire de £70 à £80 par année ? Est-ce avec de telles ressources qu'on peut élever convenablement une famille, aujourd'hui que toutes les provisions de bouche sont presque doublées de prix ? Tous les employés publics ont vu leurs émoluments augmentés en raison de la cherté des provisions, seuls les instituteurs sont tenus à leur maigre pitance, et plus d'une fois, des capacités reconnues ont été éloignées, en vue d'un prix encore moins élevé.

Il faudrait donc que la loi pourvût à une rémunération plus adéquate des instituteurs. La chose est-elle possible ? Nous le croyons.

Qu'on pratique plus d'économie dans certaines parties du rouage gouvernemental pour augmenter le fonds des écoles. Pourquoi, par exemple, ne ferait-on pas disparaître les inspecteurs d'école, que tout le monde s'accorde aujourd'hui à considérer comme à peu près inutiles, ou du moins comme ne rendant pas des services en proportion de ce qu'ils coûtent ? Leur utilité, en effet, est fort problématique pour la plupart d'entre eux. Aujourd'hui que la loi est